

TARIFS 2025

Au 1er janvier 2025		ADORATION
TARIFS JOURNALIERS "HÉBERGEMENT"		
Chambre		67,44 €
Personnes âgées - de 60 ans		85,82 €
TARIFS JOURNALIERS "DEPENDANCE" (APA + talon modérateur)		
GIR 1-2		21,14 € (15,45 + 5,69)
GIR 3-4		13,42 € (7,73 + 5,69)
GIR 5-6 (talon modérateur)		5,69 €
Coût (hébergement et dépendance) à charge du résident pour un mois de 31 jours		
Chambre		2 267,03 €
TARIFS EN CAS D'ABSENCE		
1 - Hospitalisation		
Les 3 premiers jours - Tarif journalier hébergement chambre		67,44 €
A partir du 4ème jour - Tarif réservation hospitalière chambre		47,44 €
2 - Vacances		
Les 3 premiers jours - Tarif journalier hébergement chambre		67,44 €
A partir du 4ème jour - Tarif réservation vacances chambre		44,94 €
3 - Réservation administrative		
Tarif réservation administrative (6 jours maximum) chambre		44,94 €
4 - Libération logement		
Tarif libération logement (6 jours maximum) chambre		44,94 €
Le forfait hospitalier (2018)		20,00 €
Le forfait psychiatrie (2018)		15,00 €
Le forfait hôtelier		22,50 €
La dépendance n'est pas facturée pendant les absences		
AUTRES TARIFS		
Dépôt de garantie		1 800,00 €
Forfait trousseau de toilette mensuel		3,00 €
Location mensuelle Télévision (à compter du mois suivant l'entrée)		10,00 €
Forfait mensuel Téléphonie (mise à disposition téléphone et communication incluse)		10,00 €
Forfait WIFI (identifiant individuel)		gratuit
Clé (en cas de perte)		22,00 €
Porte-clé (en cas de perte)		10,60 €
Déjeuner familles - Menu enfant		8,50 €
Déjeuner familles Semaine		16,40 €
Déjeuner familles Dimanche et Férié		17,55 €
Menu gourmand (en salle des familles)		21,80 € et complément de 4,90 € facturé au résident
Mise à disposition du véhicule associatif (sur Bourg Blanc)		15 € la journée (forfait à la journée, quelle que soit la durée de la réservation)
Mise à disposition de l'appartement familial (petit déjeuner inclus)		32,45 € / jour / 1-2 personne(s)

L'EHPAD facture 3 types de prestations :

1 forfait hébergement (à la charge du résident)* : réunit un socle de prestations minimales (mise à disposition d'une chambre, restauration, blanchissage, animations etc.) qui peuvent s'accompagner de prestations facultatives

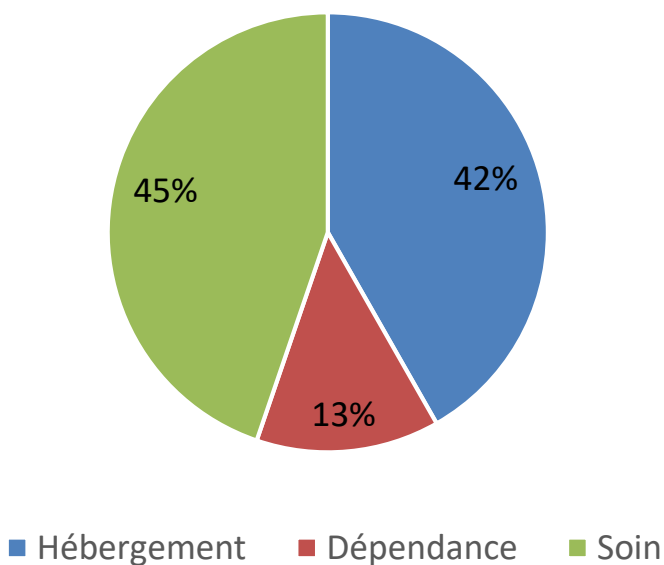
** Dans les **établissements habilités à l'aide sociale**, le forfait hébergement peut faire l'objet d'une prise en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) et d'une aide personnalisée au logement (APL).*

1 Tarif dépendance ** : couvrant l'accompagnement dans les tâches quotidiennes (toilette, déplacements, protections...), son montant dépend du niveau de perte d'autonomie du résident

*** Un Tarif dépendance s'applique en fonction du niveau de dépendance du résident, et un reste à charge au résident (talon modérateur) est identique quel que soit son niveau de dépendance, après déduction de l'APA, perçue par l'établissement.*

1 forfait soins (à la charge de l'établissement ou à la sécurité sociale) : dépenses liées aux prestations médicales et paramédicales.

3 types de prestations



2 prestations à la charge du résident

